



RENTRÉE 2026

POSTES, SALAIRES, CANICULE, MILITARISATION...

*térité budgétaire saccage l'École et nos statuts !
ette n'est pas la nôtre ! Défendons le Service Public !*

**Le gouvernement
continue le saccage !**

**FO EST AVEC LES PERSONNELS QUI REFUSENT
DE LAISSER FAIRE !**

Sommaire

Mobilisations en défense des postes,
des classes, des conditions de travail...

Le rapport de force paie !

page 2

« Cérémonie » du 11 novembre
**STOP à la propagande guerrière
au sein de l'École !**

**Le Sénat veut en finir avec le
baccalauréat**

page 3

Affiche HIS
et élections professionnelles

pages 4 et 5

Salaires
**Une enquête de la
DEPP pas si objective**

ASA, CMO et TPT
Nouveaux reculs

**Lettre au ministre pour les
lauréats de concours**

Le calendrier de votre
carrière 2026/2027

pages 6 et 7

Interdiction de l'utilisation du
téléphone portable au lycée
N'y a-t-il pas plus urgent à faire ?

vies scolaires
**Manque de personnels, surcharge
de travail... Ça suffit !**

Enquête PISA
**Un outil médiatisé pour poursuivre
les contre-réformes !**

page 8

Le 29 septembre 2026 : Tous en grève pour être respectés !

Communiqué de la Fédération Générale des Fonctionnaires Force Ouvrière du 15 septembre

Les événements tragiques de l'été ont démontré une nouvelle fois le rôle essentiel des services publics notamment à l'hôpital et chez les pompiers.

Les annonces gouvernementales sur le projet de loi de finances (PLF) pour 2027 révèlent une volonté de maintenir une politique d'austérité pour les services publics, oubliant, comme à l'accoutumée, la disponibilité et l'engagement des agents publics.

Gel du point d'indice indiqué par le ministre Amiel, aucune négociation sur la grille indiciaire, maintien de l'abattement de 10% de la rémunération en cas d'arrêt maladie, aucune mesure pour

l'égalité professionnelle, tout cela est inacceptable. Les fonctionnaires et contractuels méritent de pouvoir vivre dignement de leur mission de service public. Ils méritent aussi de travailler dans des conditions décentes avec les moyens humains et matériels nécessaires à la bonne réalisation de leurs missions.

Ce 29 septembre est le moment de démontrer au gouvernement que les belles paroles : ça suffit ! Face à la hausse des carburants, le coût du logement et de l'énergie, la FGF exige des réponses immédiates et revendique :

► une augmentation immédiate de 10% de la valeur du point d'indice ;

► une refonte des grilles indiciaires garantissant de véritables déroulements de carrière ;

► un plan de rattrapage de la perte du pouvoir d'achat (- 33% depuis 2000) ;

► des moyens humains et financiers à la hauteur des besoins des services publics ;

► l'intégration des primes dans le traitement pour améliorer le niveau des pensions ;

► le maintien de l'indexation des pensions sur l'inflation ;

► l'abrogation de la réforme des retraites.

Nous refusons que les services publics soient encore sacrifiés alors qu'ils constituent le premier rempart contre les inégalités et les crises que traverse notre pays.

Ce 29 septembre, veille du dépôt du PLF 2027 au conseil des ministres, c'est à nous, agents publics, de démontrer ensemble que nous ne sommes pas des variables d'ajustement budgétaire mais des agents publics engagés pour défendre les valeurs républicaines garantes de la cohésion sociale.

Mobilisons-nous contre l'austérité ! Mobilisons-nous pour être respectés ! Le 29 septembre tous en grève et en manifestations !

Mobilisations en défense des postes, des classes, des conditions de travail...

Le rapport de force paie !

Les personnels ne sont pas résignés à une École « en mode dégradé », à une École qui manque de tout.

Ils n'attendent pas, ils revendiquent, ils refusent les conséquences des budgets d'austérité de Macron et ses ministres qui donnent la priorité aux dépenses d'armement (plus 6,4 milliards en 2027) sur tout le reste (École, Santé, protection civile...).

La colère est grande, les revendications sont nombreuses. En cette rentrée scolaire chaotique, marquée par l'austérité de Macron et de tous ceux qui prétendent que les services publics vivent au-dessus de leurs moyens, FO se tient aux côtés des personnels et des parents

Haute-Loire

Victoire de la mobilisation des personnels du collège de Ste Florine avec FO !

Suite à la décision du rectorat, en juin, de fermer une classe de 6ème au collège de Ste Florine, les personnels se sont mobilisés, avec les parents, les élus : AG, rassemblements, discussions avec les élus, collège mort, audience à l'inspection académique ..

Dès la rentrée, les personnels ont poursuivi leur mobilisation, avec détermination, pour l'ouverture de cette classe de 6ème. Ils se sont mis en grève le jeudi 3 septembre et se sont rassemblés devant le collège, avec les parents, les élus et FO. Faute de réponse, ils ont décidé de reconduire le lendemain. Face à leur détermination, le rectorat a été contraint de céder et d'ouvrir la classe de sixième !

Ille-et-Vilaine

Au collège Rosa Parks, en juin dernier, les personnels ont menacé de faire grève lors des épreuves du DNB. Ils ont ainsi obtenu des temps de travail supplémentaires rémunérés et le maintien de deux classes sur les 4 fermetures programmées. Leurs revendications sont donc en grande partie satisfaites !

Au collège la Biquenaie, en juin dernier, un préavis de grève FO, CGT et FSU avait été déposé à la demande des personnels pour faire grève à partir du 3 septembre. A la rentrée, le DASEN a lâché sur toutes leurs revendications. Ils ont ainsi obtenu : 1/2 CPE temps plein, 1/2 poste AED, 1/2 poste infirmière. Ils ont gagné !

Loire Atlantique

Pas de rentrée scolaire au lycée d'Orbigny de Bouaye.

Deux classes de seconde ont été fermées en fin d'année dernière, ce qui porte les effectifs à plus de 35 élèves. Les professeurs du lycée de Bouaye ont donc refusé la mission de professeur principal et se sont rassemblés devant le lycée mardi 1er et mercredi 2 septembre, en présence de nombreux élèves et parents d'élèves.

En l'absence de réponse de la DSDEN, les professeurs réunis en assemblée générale ont décidé très majoritairement de faire grève les 3 et 4 septembre avec un beau rassemblement devant la DSDEN, le 3 et renouvelé le 4.

Le vendredi 4 septembre, victoire : la douzième classe de seconde ouvre !

Gironde

Obtention d'heures pour le collège de Castelnau de Médoc pour créer une cinquième supplémentaire !

Le collège de Castelnau-de-Médoc, avec le soutien du SNFOLC, était en grève pour obtenir une classe supplémentaire de 5ème, puisque les effectifs par classe allaient jusqu'à 32 élèves, sans compter les 2 AESH et l'enseignant. Après une grève suivie à 90 % le jeudi 3 septembre, la DSDEN de Gironde a donné 8 heures supplémentaires.

Hauts de Seine

Grève au collège La Fontaine d'Antony

Les collègues du collège La Fontaine d'Antony ont fait grève et se sont rassemblés le jeudi 3 septembre dès 8h devant leur établissement avec le SNFOLC 92 pour exiger des ouvertures de sections de sixième et quatrième, le recrutement d'un professeur d'UPE2A avec la certification et d'un professeur de musique. Ils ont obtenu le recrutement d'une contractuelle ayant travaillé 11 ans en UPE2A : 15 élèves allophones sans enseignant l'an dernier ont gagné le renouvellement de leur inscription dans le dispositif cette année et une enseignante qualifiée pour le dispositif !

d'élèves qui exigent des moyens, des classes, des postes.

À l'annonce des 4 000 suppressions de postes d'enseignement pour la rentrée 2026 (dont 1 365 dans les collèges et lycées) les mobilisations se sont multipliées dans tout le pays, du mois de février jusqu'aux premières semaines de juillet, la plupart du temps avec les parents, les jeunes, pour défendre les postes, les classes, et plusieurs d'entre elles ont obtenu gain de cause. Dès les premiers jours de rentrée, dans plusieurs départements, les mobilisations ont repris et face à la détermination des personnels, plusieurs d'entre elles ont à nouveau été victorieuses



Charente

Au collège F. Gaillard de Cognac, une deuxième ULIS a été créée jeudi 3 septembre, avec 19 élèves avec notification MDPH. C'est à mettre au compte du syndicat FO qui avait demandé audience au DASEN avant sa venue mardi 8 septembre, et qui avait déposé une HIS pour mobiliser les personnels le 7 septembre.

Côte d'Or

Parmi les établissements très mobilisés l'année dernière, jusqu'à fin juin, plusieurs ont obtenu satisfaction au moins en partie :

■ le collège La Champagne à Brochon a eu une dizaine d'heures nécessaires pour désengorger les classes ;

■ le collège Paul Fort à Is sur Tille, reçu en audience en toute fin d'année a pu ouvrir une classe de quatrième et dégonfler les effectifs de ce niveau ;

■ le lycée Stephen Liégeard à Brochon, qui avait déposé un préavis de grève pour la rentrée si les classes de STMG se maintenaient autour

de 34, a obtenu pendant l'été une division supplémentaire, ramenant les effectifs autour de 24-25 ;

■ le lycée Eiffel à Dijon s'est battu l'an passé pour que les 3 classes de 1ère STI 2D ne soient pas à 34-35, et montent en terminale en 4 classes au lieu de 3. Le nombre de classes est resté à 3, mais les effectifs sont quand même descendus à 31 et les conditions aux ateliers ont été grandement améliorées.

Somme

Le collège de Millevoys d'Abbeville avait perdu deux classes de 6ème lors de la DGH de février, puis une classe en juin. Après une première mobilisation en juin, ils avaient pu récupérer une classe de sixième et menaçaient de faire grève le mardi 1er et le jeudi 2 septembre.

La menace a suffi pour que la DSDEN redonne une quatrième, invoquant une erreur de lecture de la DGH et un couac entre eux et le chef d'établissement.

Ardèche

Au collège Les Perrières, établissement en réseau d'éducation prioritaire (REP), la grève deux jours durant, les 1er et 2 septembre, a permis aux personnels d'obtenir un enseignant en SEGPA et l'ouverture d'une classe de sixième.

Ariège

Plusieurs collèges se sont mobilisés avant l'été : Pasteur à Lavelanet, Ax les Thermes, Mazères. En cette rentrée, c'était au tour du collège de Mirepoix de se mobiliser pour demander l'ouverture d'une cinquième division en 6ème. Toutes les classes de sixième comptaient 30 élèves. Deux élèves supplémentaires relevant de la zone de recrutement de Mirepoix s'étaient vus refuser leur inscription faute de places. Un rassemblement regroupant enseignants et parents a été organisé le mercredi 2 septembre devant la DSDEN, pendant qu'une délégation était reçue, suivi d'une conférence de presse. Ils ont obtenu 17 heures pour rouvrir la classe de sixième !



Moselle

au lycée Charles Hermite de Dieuze qui perdait 48 heures et une division pour une baisse de 8 élèves, les personnels se sont mobilisés avec le soutien du SNFOLC 57. Une délégation a été reçue au rectorat et ils ont obtenu gain de cause, avec la restitution en juillet de 60 heures, suite notamment à l'inscription de 26 élèves supplémentaires en seconde. La mobilisation a payé !

RÉUSSISSONS LA MONTÉE NATIONALE LE 5 NOVEMBRE À PARIS EN DÉFENSE DE L'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ ET ADAPTÉ, CONTRE L'ACTE 2 DE L'ÉCOLE INCLUSIVE, POUR UN STATUT ET UN VRAI SALAIRE POUR LES AESH !

La FNEC FP-FO mène campagne sans relâche contre l'Acte 2 de l'École inclusive et ses effets délétères : inclusion forcée des élèves en classe ordinaire (quelle que soit la situation de handicap, sans accompagnement adapté, et sans les soins dont ils ont besoin), préparation de l'externalisation totale des établissements sociaux et médico-sociaux (par exemple avec le dispositif « 100 IME hors les murs »), généralisation des PAS en remplacement des PIAL. Ces Pôles d'Appui à la Scolarité sont faits pour vider les classes spécialisées de leurs enseignants et les ESMS de leurs éducateurs spécialisés, participant ainsi à leur démantèlement, et pour en « mutualiser » les ressources, c'est à dire contourner les notifications de la MDPH pour s'adapter au manque de personnels.

Les signalements en lien avec l'inclusion dans les registres Santé et Sécurité au travail qui alertent sur les situations chaotiques dans les établissements sont toujours plus nombreux et plus graves. Les parents quant à eux vivent un véritable parcours du combattant parce qu'il manque partout des places dans les structures et les établissements spécialisés, des médecins, des éducateurs... Il manque des places en ULIS, en IME, en ITEP... Il



manque des AESH partout. En ce début d'année, il y a partout des situations aberrantes ou même dangereuses qui font courir des risques aux élèves et aux personnels. Il n'y a aucune raison d'accepter l'inacceptable. Contactez le syndicat sans attendre.

Le SNFOLC, avec sa fédération la FNEC FP-FO invite tous les personnels à participer à la campagne d'assemblées générales, d'heures mensuelles d'information, de réunions, y compris avec les parents, et à s'inscrire auprès du syndicat pour préparer la montée à Paris jeudi 5 novembre devant le ministère, alors que s'y tiendra une réunion de la Formation Spécialisée en matière de santé, sécurité et conditions de travail du Comité Social d'Administration, pour imposer les revendications :

- ▶ L'arrêt des processus de démantèlement des établissements sociaux et médico-sociaux et la création des places nécessaires dans ces structures !
- ▶ Un statut de fonctionnaire pour tous les AESH avec un temps plein de 24h !
- ▶ L'abandon des PAS et des PIAL !
- ▶ L'arrêt des suppressions de postes dans l'Éducation nationale !

« Cérémonie » du 11 novembre **STOP À LA PROPAGANDE GUERRIÈRE AU SEIN DE L'ÉCOLE !**

Dans une circulaire du 2 juillet 2026, le ministre Geffray a annoncé l'instauration à la rentrée 2026 d'une « *cérémonie commémorative annuelle d'hommage à tous les « morts pour la France* » dans chaque école élémentaire, collège et lycée, publics ou privés sous contrat qui se tiendrait « *au choix de l'établissement, dans les quatre jours précédant ou suivant le 11 novembre.* » La circulaire affirme que « *l'École a pour mission de permettre aux élèves de devenir des citoyens conscients de partager une destinée commune.* »

Pourront notamment être associés à la mise en œuvre de cet événement « *les associations mémorielles, du monde combattant et de la défense, les élus locaux (en particulier le correspondant défense de la commune), (...) les corps en uniformes partenaires (...).* »

L'ÉCOLE COMME OUTIL AU SERVICE DE LA MARCHÉ À LA GUERRE ?

Décidément, le ministre ne perd pas une occasion de mettre l'École au diapason de la marche à la guerre. Cette cérémonie se présente comme une nouvelle déclinaison de la Revue nationale stratégique 2025 qui préconise « *d'acculturer près de dix millions de jeunes de 13 à 25 ans aux enjeux de défense et de sécurité nationale.* » Ainsi, le *vade-mecum* publié sur Eduscol au mois d'août et expliquant le protocole à suivre dans les moindres détails rappelle qu'il s'agit de « *renforcer la cohésion nationale dans un contexte marqué par l'instabilité de l'environnement international et de nouvelles formes de conflictualité qui ciblent l'unité du corps social.* »

UNE PUISSANTE REMISE EN CAUSE DE L'INSTRUCTION

Cette circulaire, qui est aussi l'occasion de mettre les personnels à contribution, qu'ils le veuillent ou non, dans l'entreprise gouvernementale d'embrigadement de la jeunesse, se place directement sur le terrain pédagogique : « *[ce temps commémoratif] s'inscrit dans un travail pédagogique cohérent avec les enseignements et éducations transversales, notamment l'enseignement moral et civique, l'histoire-géographie, l'éducation artistique et culturelle.* » Autrement dit, ce temps d'endoctrinement aurait à être l'aboutissement

du travail réalisé en classe, sous couvert des programmes nationaux et disciplines d'enseignement !

POUR LE SNFOLC, L'INSTRUCTION SE FAIT « AU NOM DE LA VÉRITÉ »

Pour sa part, le SNFOLC reprend à son compte le manifeste des instituteurs syndicalistes qui affirmait en 1905 : « *Notre enseignement n'est pas un enseignement d'autorité. Ce n'est pas au nom du gouvernement, même républicain, ni même au nom du Peuple français que l'instituteur confère son enseignement : c'est au nom de la vérité.* » L'« *histoire savante est un phénomène (...) bien différent de la mémoire collective* » écrivait l'historien et philosophe Paul Veyne (1930-2022), précisant aussitôt que « *son énoncé n'est pas « tel événement (authentique ou légendaire) est sacré ou inoubliable*



pour notre peuple ou notre religion » ; mais : « *est-ce vrai ou faux ?* ». Ce savoir est donc critique » (Paul Veyne, Philosophie et Histoire, 1987).

Or, qui peut penser sérieusement qu'une cérémonie durant laquelle les élèves seront appelés à prendre « *des postures de respect et d'écoute* » face à des représentants des pouvoirs publics et / ou de l'armée, pourrait avoir quoi que ce soit à voir avec la transmission d'un savoir critique ?

Pourra-t-il, par exemple, y être question des « *fusillés pour l'exemple* » dont le Sénat a voté contre la réhabilitation en février 2023, ou encore des mutins de 1917 qui refusaient d'aller au combat en chantant l'Internationale ?

Qui peut croire que le « *moment d'hommage et de recueillement* » voulu par le ministre n'a comme autre objectif, au nom de la « *cohésion nationale* », que de préparer les esprits des enfants et des jeunes à la conscription, c'est-à-dire à la perspective de leur sacrifice ? Le général Mandon, Chef d'état-major des armées, n'appellerait-il pas le pays à « *accepter de perdre ses enfants* » en novembre 2025 ?

Avec la FNEC FP-FO, le SNFOLC considère qu'à l'heure où, après quatre ans d'une guerre qui a déjà causé près de 2 millions de morts et de blessés de part et d'autre, les désertions de soldats ukrainiens et russes se multiplient, à l'heure où, dans le monde entier, les peuples se dressent contre le génocide en cours du peuple palestinien, à l'heure où, en Allemagne, des milliers de jeunes se mobilisent contre la conscription et la militarisation, s'il y a une chose à retenir du 11 novembre, c'est que tout doit être fait pour que les jeunes générations n'aient pas à subir des boucheries telles que la première, la seconde guerre mondiale et toutes les guerres qui ont suivi.

Avec la FNEC FP-FO, le SNFOLC appelle les personnels à exiger ensemble le retrait de la circulaire ministérielle !

Refusant la militarisation, la préparation de la conscription et la casse de l'Instruction, les personnels se réunissent et prennent position comme les collègues du collège Georges Brassens d'Esvres-sur-Indre (37), rappelant que « *personne n'envoie ses enfants à l'école pour leur apprendre à aimer la guerre* », ou ceux du collège Jean Lolive de Seine St Denis (93) déclarant : « *nous refusons de partager une prétendue « destinée commune » avec les fauteurs de guerre et les marchands de canons. Nous refusons de participer à cet embrigadement de la jeunesse : nous exigeons le retrait de la circulaire « 11 novembre », nous ne l'appliquerons pas* » ! Ils sont soutenus par leurs sections syndicales locales SNFOLC/SNES/CGT. Avec la FNEC FP-FO, le SNFOLC appelle à multiplier les prises de position en ce sens et à s'opposer et résister à tous les dispositifs d'embrigadement des élèves !



Éditorial

par François Pozzo Di Borgo
secrétaire général

54 milliards d'euros de coupes budgétaires, c'est NON !

Après plusieurs semaines de conjectures diverses et variées distillées dans la presse nationale, le Premier ministre Lecornu a annoncé le 18 septembre, dans les colonnes du Figaro que le « *projet de loi de Finances (2027) (...) contiendra un effort budgétaire d'environ 54 milliards d'euros (...)* », dans l'objectif de ramener le déficit public à 5 % du PIB.

La raison d'un tel effort ?

Le « *contexte géopolitique qui pousse les taux d'intérêt à la hausse* » et qui devrait alourdir de 10 milliards d'euros la charge de la dette.

54 milliards d'euros. La note est salée. Mais qui va la payer ?

Réponse du chef du gouvernement : l'effort portera exclusivement sur les dépenses publiques, « *stabilité fiscale* » oblige, mais pas sur TOUTES les dépenses. Ainsi annonce-t-il que « *(L'État) contribuera en premier à l'effort* », et que son budget « *sera gelé en valeur l'an prochain* », à l'exclusion de « *la hausse de la charge de la dette et celle du budget des Armées* », de sorte que « *Le budget des Armées augmentera comme prévu de 6,4 milliards* », tandis que « *le point d'indice des fonctionnaires, (...) sera gelé, ce qui (...) permettra (...) de dégager 2 milliards d'euros* ».

Pour enfoncer le clou sur la priorité donnée à l'économie d'armement sur tout le reste, le chef du gouvernement explique qu'« *il faudra de plus en plus distinguer les dépenses civiles ordinaires, des investissements de défense, qui à certains égards sont « de la bonne dépense publique »* ».

Pour les personnels de l'Éducation nationale, comme pour l'ensemble des fonctionnaires et des travailleurs, c'est donc l'austérité à tous les étages !

Ce n'est pourtant pas comme si l'heure était à l'opulence. Personne n'a oublié les conditions déplorables de la fin de l'année scolaire précédente avec des équipes éducatives et des élèves abandonnés face aux canicules, sans équipements pour se protéger, par un ministre répétant qu'il ne pouvait être « *responsable de tout* ». Et la rentrée s'est de nouveau menée dans des conditions désastreuses du fait des 4 000 suppressions de postes d'enseignement (dont 1 365 dans les collèges et lycées), tandis que le ministre multiplie les mesures alourdissant le travail

des personnels tout en remettant en cause leurs missions et en poursuivant le démantèlement du cadre national de l'École : interdiction du téléphone portable en lycée, dispositif des 800 collèges « en progrès », expérimentation de l'élaboration « territorialisée » de la carte scolaire dans 18 départements, militarisation avec la cérémonie du 11 novembre...

Résultat : les effets des décennies successives de contre-réformes démolissant l'École se font de plus en plus visibles, avec des milliers d'élèves sans affectations en seconde, près de 127 000 bacheliers et étudiants sans affectation dans le supérieur à cause de Parcoursup et Mon Master, des résultats PISA catastrophiques... Et comme si cela ne suffisait pas, un rapport du Sénat sur l'excellence des universités françaises préconise d'« *ôter au baccalauréat sa qualité de premier grade universitaire et mettre fin au droit d'accès à l'enseignement supérieur des titulaires du baccalauréat* ».

Et le gouvernement voudrait nous imposer ses 54 milliards de coupes budgétaires ? Qui pourrait l'accepter ?

Pas les personnels des collèges et lycées qui, après s'être mobilisés, avec les parents, jusqu'en juillet pour défendre les classes et les postes, ont repris les mobilisations, dès la rentrée, avec succès dans plusieurs cas. Pas les étudiants qui se sont rassemblés le 9 septembre devant le ministère de l'enseignement supérieur, et les lycéens qui se sont mobilisés les jours suivants, contre Parcoursup et Mon Master. Pas les pêcheurs qui ont commencé à bloquer les ports pour contrer la flambée des prix du carburant. Pas les pompiers qui ne décollèrent pas de cet été à affronter les feux, en Gironde et ailleurs, sans les canadiers, sans les équipements nécessaires, et dont 9 organisations syndicales appellent à la grève et à la manifestation nationale les 27, 28 et 29 septembre, jour d'appel à la grève dans la Fonction publique... Ils ont raison !

Avec la FNEC FP-FO, le SNFOLC appuie à fond toutes les mobilisations en cours, il soutiendra et sera de toutes les mobilisations, le 29 septembre et après, pour mettre en échec le budget Macron-Lecornu et pour la satisfaction des revendications.

Le Sénat veut en finir avec le baccalauréat **Pour le SNFOLC c'est hors de question !**

Le 11 juillet dernier, au terme de la principale phase d'admission Parcoursup pour cette année 2026, 126 652 candidats étaient toujours en attente d'affectation, tandis que 37 000 avaient quitté la plateforme (soit un total de 163 652 non affectés, ce qui représente 18 % des inscrits et 27 000 non affectés supplémentaires par rapport à 2025).

Face à cette situation, le SNFOLC a participé le 9 septembre à un rassemblement devant le ministère de l'Enseignement supérieur appelé par la FNEC FP-FO et plusieurs organisations étudiantes (la Fédération Syndicale Étudiante, l'UNEF Nanterre, la Coordination Étudiante), tandis que des rassemble-

ments étaient organisés devant plusieurs rectorats, pour l'abrogation de Parcoursup et de Mon Master, l'inscription immédiate de chaque lycéen(ne) dans la filière de son choix, et l'abrogation de la réforme Blanquer du baccalauréat.

C'est dans ce contexte que la Commission d'enquête sénatoriale « *sur la capacité des universités françaises à garantir l'excellence académique du service public de l'enseignement supérieur* », présidée par le sénateur Pierre Ouzoulias (groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste), publiait le 7 septembre un rapport présenté par la sénatrice Laurence Garnier (groupe Les Républicains), et intitulé : « *Universités : assumer l'excellence* ».

Constatant que les réformes menées dans l'enseignement supérieur ces dernières années (de la loi LRU de 2007 à la loi ORE de 2018) « *n'ont pas permis de pallier les inquiétantes évolutions apparues au plan de l'excellence des formations universitaires* » (échec massif des étudiants, recul des universités publiques face aux formations privées,

et place demeurant « *modeste* » au plan international), la commission formule plusieurs recommandations, au deuxième rang desquelles celle d'« *ôter au baccalauréat sa qualité de premier grade universitaire et mettre fin au droit d'accès à l'enseignement supérieur des titulaires du baccalauréat* ». Cette préconisation scandaleuse s'inscrit dans la droite ligne de la réforme Blanquer de 2018 qui avait retiré au Bac son statut de diplôme national en réduisant à quatre le nombre d'épreuves terminales, et en introduisant 40 % de contrôle continu reposant en partie sur des enseignements de spécialités pouvant varier selon les établissements.

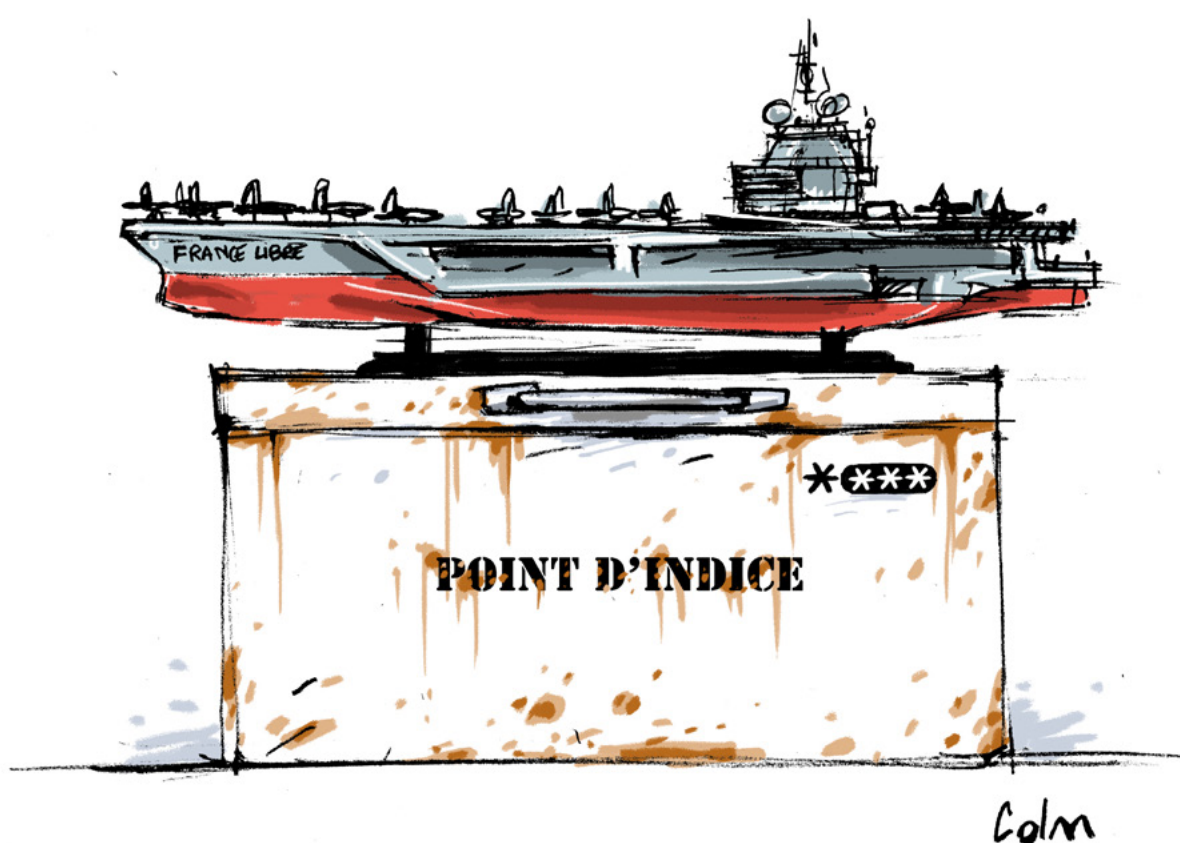
Si elle était suivie d'effet, ce serait la réalisation d'un vieux rêve du patronat qui, dès les années 1950 dénonçait « *la mystique du diplôme* », et à qui la déqualification de la jeunesse permettrait d'imposer la baisse du coût du travail. Ce serait la suppression définitive du baccalauréat, et avec elle non seulement du droit égal d'accès à l'enseignement supérieur, mais du droit égal d'accès à l'instruction tout court, puisque sans bac national, plus

besoin d'Éducation nationale avec des programmes disciplinaires nationaux, des horaires nationaux, des professeurs fonctionnaires d'État sous statuts nationaux... Place, alors, à toujours plus de sélection et d'inégalités !

Le SNFOLC n'oublie pas que la réforme Blanquer a été, dès le début, rejetée par les personnels et les élèves et s'est heurtée à une forte résistance et de nombreuses mobilisations de leur part (notamment contre les « *épreuves communes de contrôle continu* » ou E3C, en janvier et février 2020). Pour le SNFOLC, les propositions de la commission d'enquête sénatoriale sont inacceptables. Nous continuerons pour notre part à exiger le rétablissement du baccalauréat national, fondé sur des épreuves terminales nationales et anonymes, comme premier grade universitaire ouvrant droit à l'inscription dans la filière universitaire et l'université de son choix. Avec la FNEC FP-FO, le SNFOLC soutient et appelle à poursuivre toutes les initiatives et mobilisations avec les lycéens et les étudiants dans ce sens.

Contre

LE BUDGET DE GUERRE ET D'AUSTÉRITÉ 2027



ORGANISER LE RAPPORT DE FORCE POUR LES REVENDICATIONS :

RETRAIT DU BUDGET MACRON-LECORNU / **CREATION** DES POSTES NECESSAIRES
AUGMENTATION DES SALAIRES ET **BLOCAGE** DES PRIX DU CARBURANT
RETRAIT DE LA CIRCULAIRE "11 NOVEMBRE"

*Heure d'information
syndicale*

Nous contacter

FNECFP FO
SNFOLC

Semaine du 13 au 18 octobre 2025

Élections

des représentants des personnels
au Conseil d'Administration
des collègues et lycées

Afin d'être informés et défendus,

**VOTEZ POUR LES LISTES
PRÉSENTÉES ET SOUTENUES
PAR LE SNFOLC**

FO
SNFOLC



Élections professionnelles 2026

Du 3 au 10 décembre

Je vote FNEC FP-FO Pour revendiquer

**DE L'ARGENT POUR L'ÉCOLE,
PAS POUR LA GUERRE**

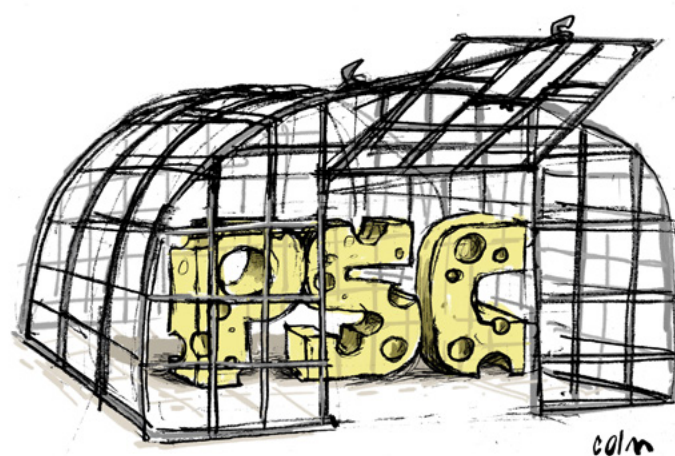
LE "FRANCE LIBRE" SERA
PROPULSÉ PAR 2 RÉACTEURS
DERNIÈRE GÉNÉRATION



**LA CRÉATION DE TOUS LES POSTES
NÉCESSAIRES**



L'ABANDON DE LA PSC



LA HAUSSE DES SALAIRES

(32,7% de perte de pouvoir d'achat depuis 2000)



L'ÉCOLE INCLUSIVE

EXCLUSIVEMENT?!



**LA DÉFENSE DE L'ENSEIGNEMENT
SPÉCIALISÉ**

Élections
professionnelles
2026

**FNEC FP
FO**

du 3 au 10 décembre

**je vote
FNEC FP-FO**

Lettre au ministre pour les lauréats de concours

La réforme du 17 avril 2025 a instauré des nouveaux concours au niveau licence. Si le SNFOLC est favorable à un recrutement à bac +3 pour que les postes aux concours soient pourvus, il s'est opposé à cette réforme qui ne remet pas en cause la masterisation. Pour les affectations des lauréats des concours L3, le ministre Geffray a refusé de prendre en considération les situations personnelles, poussant un grand nombre à renoncer au bénéfice de leur concours. Le SNFOLC a défendu toutes les demandes de révision d'affectation transmises cet été. Face à l'absence de réponses favorables, il s'est adressé au ministre Geffray le 24 juillet, ce qui a permis de déboucher sur une issue favorable pour la moitié des recours que le SNFOLC défendait.

« Monsieur le ministre, [...] Dans un vœu adopté à l'unanimité lors du CSA ministériel du 14 avril 2026, l'ensemble des organisations syndicales, dont la FNEC FP-FO, rappelaient [les revendications sur les affectations]. [...] Ces revendications n'ayant pas été entendues et les dispositions adéquates n'ayant pas été prises, nous déplorons aujourd'hui que les demandes de révision d'affectation d'enseignants stagiaires dont notre organi-

sation a été saisie se soient heurtés à une fin de non-recevoir de l'administration laissant ces collègues dans des situations personnelles et familiales parfois très difficiles et compliquées qui leur imposent, avant même d'avoir pris leurs fonctions, à quelques semaines de la rentrée, des conditions d'exercice d'ores et déjà très dégradées, risquant de compromettre leur avenir professionnel, et conduisant un grand nombre d'entre eux à envisager de renoncer au concours qu'ils ont pourtant préparé avec succès.

[...] Pour les lauréats des concours M2, les conditions d'affectation ne permettent pas une meilleure entrée dans le métier. L'opacité des affectations placent les lauréats dans l'incompréhension, voire dans la défiance. Les lauréats n'obtiennent aucune donnée chiffrée pour leur permettre de comprendre. D'ailleurs deux lauréats de 2025 demandent à prolonger leur stage dans leur académie d'origine car ils ont vu leur santé se dégrader, suite à une affectation impossible l'an dernier. [...] »

Pour le SNFOLC
François POZZO di BORGIO
Secrétaire général



Avec ce journal, l'édition actualisée du guide Vos droits

Connaître ses droits, que ce soit en matière d'affectation, d'obligations de service, de carrière, d'indemnités, de rémunération... est la première étape. Les faire respecter est la seconde. Pour cela, l'aide et l'intervention du syndicat sont indispensables.

Salaires

Une enquête de la DEPP pas si objective

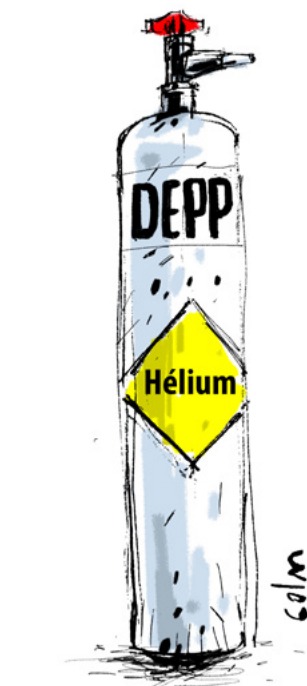
La note d'information de la DEPP (Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance) du mois d'août, sur le salaire des enseignants et son évolution de 2023 à 2024, a servi à une campagne médiatique de « prof bashing », les présentant comme bien payés et bien augmentés.

La DEPP n'est pas qu'une officine du ministère qui produit des statistiques. Force est de constater que ses rapports servent régulièrement à justifier des contre réformes et des décisions négatives pour les droits des personnels. Soulignons également que cette note DEPP exclut les professeurs contractuels, tout en affirmant qu'ils perçoivent en moyenne 2 130 euros nets par mois. Ce qui est pour le moins méprisant : ne sont-ils pas enseignants eux aussi ?

UNE AUGMENTATION DE SALAIRE TRÈS PONCTUELLE

« En 2024, le salaire net moyen des enseignants est en hausse de 6,4 % en euros courants. Corrigé de l'inflation qui se replie en 2024 (+ 2,0 % en 2024, après + 4,9 % en 2023 et + 5,2 % en 2022), le salaire net moyen augmente de 4,3 % en euros constants » (note d'information DEPP n°26.36).

Il faut remarquer que la DEPP n'a pas choisi n'importe quelles années pour faire son étude. C'est en effet en juillet 2023 qu'est intervenue la dernière augmentation du point d'indice (+1,5%), en septembre 2023 que l'ISOE part fixe a été portée à 2 550 € annuels (contre 1 256 € auparavant), en janvier 2024 que 5 points d'indice ont été ajoutés à toutes les grilles. C'est aussi à la rentrée scolaire 2023 que le Pacte enseignant a été mis en place, et que la prime d'attractivité a été rehaussée et élargie pour les 9 premiers échelons. On comprend mieux alors cette augmentation importante des salaires entre 2023 et 2024. Mais en mettant le focus sur ces deux années, la DEPP utilise -volontairement- le petit bout de la lorgette. Ainsi, entre 2022 et 2023 l'augmentation n'a été que de 0,4%. Et il serait intéressant de savoir ce qu'il en



est depuis, alors que le point d'indice reste gelé et que les enveloppes indemnitaires diminuent de plus en plus en raison des politiques austéritaires liées à l'économie de guerre...

SALAIRE ET/OU TRAITEMENT INDICIAIRE

La DEPP écrit : « en 2024, un enseignant de l'éducation nationale fonctionnaire ou assimilé perçoit en moyenne 3 090 euros nets par mois. ».

Pour établir le chiffre de 3 090 € nets mensuels, la DEPP prend en compte indistinctement le traitement indiciaire et les différentes indemnités et heures supplémentaires. Or, il s'agit de rémunérations qui n'ont pas les mêmes caractéristiques et significations. Le traitement indiciaire renvoie aux grilles

indiciaires, aux échelons, aux grades et aux corps, bref au statut de la Fonction publique dont le déroulement de carrière est une composante fondamentale. Les indemnités ne rentrent pas en compte dans le calcul de la pension de retraite et individualisent la rémunération : tout le monde ne fait pas de Pacte, d'IMP, le même nombre d'heures supplémentaires...

En juin dernier, pour justifier son refus de revaloriser le point d'indice alors que le SMIC avait été augmenté de 2,41%, le ministre de la Fonction publique a expliqué qu'il ne fallait plus comparer seulement le traitement indiciaire avec le SMIC mais l'ensemble de la rémunération (traitement et primes) pour voir si un agent était rémunéré sous le SMIC. Ce qui est la prise en compte des primes à géométrie variable, puisque cela évitera d'indexer le traitement sur le SMIC, mais on continuera à ne pas les prendre en compte pour les retraites. Cette réponse du ministre, inédite et qui crée un précédent, est très inquiétante : le traitement indiciaire d'un certifié, PEPS, CPE, PLP au 1^{er} échelon est actuellement à peine supérieur de 4% (77,48 €) au SMIC. Verra-t-on bientôt le traitement d'un enseignant en début de carrière passer sous le SMIC ?

A contrario des présentations trompeuses, la réalité est que le point d'indice est quasi-gelé depuis 30 ans, ce qui a fait s'effondrer le pouvoir d'achat des fonctionnaires de plus de 30 %. C'est pourquoi FO refuse une nouvelle année de blocage de la valeur du point d'indice en 2027. De l'argent pour les salaires ! Non aux 449 milliards pour la guerre !

ASA, CMO et TPT

Nouveaux reculs

ASA LIÉES À LA PARENTALITÉ ET À CERTAINS ÉVÉNEMENTS FAMILIAUX

Un nouveau décret

Le Ministère de la Fonction Publique a décidé d'harmoniser entre les trois fonctions publiques (Etat, territoriale, hospitalière) le cadre des autorisations d'absence via la publication au cours de l'été du décret n°2026-604 du 6 juillet 2026 qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2027. Ceci malgré le vote défavorable unanime des organisations syndicales représentatives au Conseil Commun de la Fonction Publique le 8 avril (lire notre article dans le journal SNFOLC n°461 de mai 2026).

Désormais, il est question d'autorisations d'absence de droit, d'autorisations d'absence sous réserve des nécessités de service et d'aménagements horaires sous réserve des nécessités de service.

Nous listons ci-dessous les principales dispositions de ce décret. Pour plus de détails et précisions sur les modalités d'application, il est possible de se référer au supplément « Vos droits 2026-2027 » du SNFOLC.

AUTORISATIONS D'ABSENCE DE DROIT

Cinq jours en cas de mariage ou PACS, décès du conjoint, annonce de la survenance chez l'enfant d'un handicap. Trois jours en cas de décès d'un parent.

AUTORISATIONS D'ABSENCE FACULTATIVES

Une heure par jour en état de grossesse. Six jours par an pour la garde d'enfants de moins de seize ans (pas de limite d'âge si l'enfant est handicapé).

AMÉNAGEMENTS HORAIRES

Possibles pour les actes médicaux d'une assistance médicale à la procréation (ainsi qu'à l'agent conjoint pour y assister), l'allaitement, la préparation à la naissance et à la parentalité (ainsi qu'à l'agent conjoint pour y assister), dans le cadre d'un mandat de représentant élu ou délégué des parents d'élèves, et pour la rentrée scolaire des enfants inscrits dans une école maternelle ou élémentaire.

CONGÉ DE MALADIE ORDINAIRE

Un nouveau recul sur nos droits

Les attaques pour remettre en cause le droit aux

arrêts maladie dans la Fonction publique se multiplient : introduction du jour de carence, perte de salaires en cas de CMO, une prévoyance qui devient optionnelle avec la réforme de la PSC... Afin d'ajouter des obstacles supplémentaires au recours aux arrêts maladie, le gouvernement a publié en plein été le décret n° 2026-705 du 29 juillet 2026 qui introduit désormais des durées maximales pour les arrêts de travail CMO et CITIS : 31 jours pour une première prescription et 62 jours pour une prolongation. Concernant la prolongation, il introduit également l'obligation qu'elle soit prescrite par « le médecin prescripteur de l'arrêt initial, par le médecin traitant, par la sage-femme ou par le chirurgien-dentiste ».

Force Ouvrière revendique l'abrogation :

► du jour de carence (art. 115 de la loi n°2017-1837 du 30 décembre 2017) non rémunéré en cas de CMO depuis le 1^{er} janvier 2018

► de la baisse, à compter du 1^{er} mars 2025, de 10% du traitement des 3 premiers mois du CMO (art. 189 de la loi n°2025-127 du 14 février)

► de la réforme de la PSC à l'Education nationale et sa renégociation.

TEMPS PARTIEL THÉRAPEUTIQUE.

Du changement

Le décret n° 2026-705 du 29 juillet 2026 a modifié certaines dispositions d'application du temps partiel thérapeutique à compter du 01/09/2026.

Pour rappel, le temps partiel thérapeutique permet à un fonctionnaire de travailler à 50 %, 60 %, 70 %, 80 % ou 90 %, tout en percevant l'intégralité de son traitement, du supplément familial de traitement et de l'indemnité de résidence. Depuis le 1^{er} septembre 2026, le TPT peut toujours être accordé dans la limite d'une année, mais plus obligatoirement par périodes de trois mois renouvelables.

Dorénavant, l'administration peut faire procéder à un contrôle médical sous forme d'un examen par un médecin agréé dès la demande initiale, de renouvellement ou en cours de TPT. Une absence injustifiée peut faire échec à la demande !

Sauf quand la demande est présentée à l'issue d'une période de CLM, CLD, CITIS ou disponibilité pour raison de santé, la demande initiale ou de renouvellement est assujettie à une réponse favorable de l'employeur. Cette réponse doit intervenir dans un délai de 30 jours.

Or, une réponse défavorable peut être apportée au nom des nécessités de service ! Dans ce cas, un entretien préalable est prévu où l'agent peut être assisté par une personne de son choix, et donc en particulier un délégué syndical. Mais il s'agit clairement pour le gouvernement et le ministère de la Fonction publique de faire glisser le TPT d'un droit de protection vers un outil de pilotage des effectifs. Le SNFOLC réaffirme que la maladie n'est pas une faute, que le TPT n'est pas un privilège mais un outil de maintien dans l'emploi et de protection de la santé.

Ce calendrier est indicatif et peut varier d’une académie à l’autre. Pour chaque opération, contactez votre syndicat départemental.

	Votre année	Le SNFOLC vous aide pour
SEPTEMBRE	■ Installation dans un nouvel établissement ■ Signer votre procès-verbal d’installation ■ Stagiaires : remplir votre dossier de reclassement ■ Rendez-vous de carrière : avis final ■ Organisation du service et calendrier annuel / ITRF et AED	▶ Vous renseigner sur votre nouvel établissement ▶ Intervenir en cas de problème de paye/d’emploi du temps/de missions et tâches imposées... ▶ Calculer votre reclassement et faire le dossier. ▶ Contester l’avis final de votre rendez-vous de carrière.
OCTOBRE	■ Vérifiez et signer votre ventilation de service (VS) ■ Inscription à tous les concours de recrutement de l’Éducation nationale (bac+3 et bac+5), CAPES interne, agrégation interne, sur l’application Cyclades à partir du 1^{er} octobre 2026	▶ Contrôler que l’administration n’a pas commis d’erreur dans ses calculs ▶ Vous informer si vous remplissez bien les conditions d’inscription
NOVEMBRE	■ Mutations inter-académiques ■ Demande de poste adapté	▶ Mettre au point une stratégie, à formuler vos vœux, à calculer votre barème, à vous informer sur les pièces justificatives à fournir ▶ Vous renseigner et vous conseiller
DECEMBRE	■ Vérification des barèmes des mutations inter ■ Demande des congés de formation ■ Candidature à la liste d’aptitude ITRF	▶ Faire le recours en cas d’erreur de barème ▶ Vous informer et constituer votre dossier
JANVIER	■ Demande de temps partiel et de disponibilité pour la rentrée 2026 ■ Candidature pour l’accès au corps des agrégés par liste d’aptitude ■ Préinscription AMIA pour changement d’académie / ITRF	▶ Vous renseigner et vous conseiller ▶ Vous conseiller sur votre lettre de motivation, réaliser une simulation de reclassement en cas de promotion
FEVRIER	■ Candidature à l’accès au corps des professeurs de chaires supérieures par liste d’aptitude ■ Avis des évaluateurs primaires pour la classe exceptionnelle ■ CAPA de recours des rendez-vous de carrière réalisés en 2024-2025 ■ Résultat des avancements accélérés pour accéder au 7^{ème} et au 9^{ème} échelons	▶ Vous conseiller sur votre lettre de motivation ▶ Rencontrer votre chef d’établissement ▶ Vous informer ▶ Défendre votre dossier en séance lors de la commission
MARS	■ Résultats des mutations inter-académiques ■ Mutations intra-académiques ■ Dossier de candidature au Tableau d’avancement ITRF ■ Consultation des postes vacants ATRF et saisie des vœux AMIA	▶ Faire un recours si besoin ▶ Vous mettre en relation avec le syndicat de votre nouvelle académie ▶ Vous aider à faire vos vœux
MAI	■ Evaluation stagiaires et contractuels	▶ Rencontrer votre chef d’établissement
JUIN	■ Résultat des mutations intra ■ Formulation des préférences de TZR	▶ Vous aider à faire un recours si nécessaire ▶ Vous aider à formuler vos préférences TZR
JUILLET	■ Jury de titularisation des stagiaires ■ CAPA de titularisation (agrégés et stagiaires titulaires d’un autre corps) ■ Débuts des affectations TZR, stagiaires et contractuels ■ Résultats des promotions à la hors-classe et à la classe exceptionnelle	▶ Vous aider à préparer votre entretien le cas échéant ▶ Faire un recours en cas de contestation ▶ Faire un recours en cas d’affectation trop compliquée ▶ Vous informer sur votre reclassement, les possibilités de recours
AOÛT	■ Affectations TZR	▶ Intervenir si votre affectation est trop éloignée ou difficile.

Enquête PISA

Un outil médiatisé pour poursuivre les contre-réformes !

Les résultats des élèves français au test international PISA ont été dévoilés, en ce début de rentrée 2026, à grand renfort de presse. L'enquête, qui devient désormais un véritable marronnier médiatique, s'accompagne des lamentations du Ministre Geffray sur les « *scores de plus en plus bas* » de la France, alors même que le classement international avait enregistré en 2025 « *la performance moyenne la plus faible jamais observée* ». A qui la faute ? Le Ministre tente bien de pointer honteusement la responsabilité des parents en parlant de la « diminution des parents dans la scolarité » ou celle, à peine dissimulée, des enseignants en évoquant des « *objectifs d'apprentissage (...)* flous, en particulier au collège. »

Mais, il se garde bien de chercher les causes de ces résultats du côté des suppressions massives de postes qui conduisent les élèves, entassés dans des classes à 30, à subir des conditions d'apprentissage dégradées. Il omet également de mettre en cause les contre-réformes successives qui ont supprimé des centaines d'heures de

cours depuis 20 ans privant les élèves de l'instruction qui leur est due !

Au lieu de cela, le Ministre instrumentalise les résultats en baisse provoqués par sa propre politique de réduction budgétaire pour poursuivre les contre-réformes destructrices. Bien loin de répondre aux revendications urgentes des personnels, il indique que le collège devra constituer « *le grand chantier du prochain quinquennat* » et précise les pistes envisagées : « *redonner une marge d'autonomie aux établissements* » et « *augmenter de 50 %, d'ici cinq ans, les heures d'autonomie accordées aux collèges* ». Conclusion : encore plus de territorialisation, de déréglementation... Le chaos généralisé en lieu et place des moyens nécessaires pour garantir une instruction nationale, égalitaire pour tous les élèves.

Pour le SNFOLC, c'est NON ! Ce sont bien les politiques d'économies budgétaires qui sont responsables des difficultés scolaires des élèves ! L'argent public doit revenir à l'instruction et ne pas servir à acheter des porte-avions !

Un décret dangereux pour « protéger la communauté éducative »

Le décret « relatif à la protection de la communauté éducative » a été publié au Journal officiel du 29 juillet 2026.

Lors du CSE du 9 juillet, la FNEC FP-FO s'est associée à un vœu unitaire indiquant : « [...] la protection des personnels de l'Education nationale contre toute forme de violence, de menace ou d'intimidation constitue une exigence absolue. Toutefois, cette protection ne saurait conduire à faire supporter à un élève les conséquences d'actes dont il n'est ni l'auteur ni le responsable. »

A l'initiative de la FNEC FP-FO, la quasi-totalité des organisations avaient quitté ce CSE devant le refus du ministère de retirer ce texte. Faisant fi de l'opposition des organisations de personnels, de parents d'élèves, de lycéens et d'étudiants, le ministre Geffray s'est précipité pour le publier pendant l'été, fanfaronnant dans les médias d'agir pour protéger les enseignants.

Ce décret permet désormais au directeur académique des services de l'Éducation nationale (DASEN), saisi par le chef d'établissement, de procéder à l'affectation d'un élève dans un autre établissement lorsque le comportement d'un membre de sa famille, en lien avec sa scolarité, fait peser un risque caractérisé sur la sécurité ou la santé d'un membre de la communauté éducative ou compromet gra-

vement le fonctionnement de l'établissement.

Pour le SNFOLC, ce décret ne permet pas de protéger les personnels. Ce texte conflictuel s'inscrit dans une logique du « tout répressif » qui est dans l'air du temps et qui ne règle rien. Une véritable protection des personnels passe par le rétablissement de tous les postes, des équipes d'encadrement complètes pour assurer un dialogue avec les parents, des équipes de vie scolaire, des personnels psyEN, infirmiers, assistants sociaux... La protection fonctionnelle, déjà prévue par le Statut, doit être accordée aux personnels qui la demandent. Elle est pourtant bien trop souvent refusée, la hiérarchie étant souvent absente voire hostile lorsque les personnels sont en conflit.

Au lieu de cela, ce décret ouvre la possibilité à l'arbitraire et à des abus. Une fratrie pourrait être déscolarisée suite à la mobilisation organisée par ses parents ?

Pour le SNFOLC, l'école publique a pour rôle fondamental de transmettre des savoirs et des qualifications nationaux et émancipateurs et non d'en priver les élèves pour les agissements de leurs parents.

Les personnels n'en peuvent plus des effets d'annonce. Ils exigent des mesures concrètes pour améliorer leurs conditions de travail.

Interdiction de l'utilisation du téléphone portable au lycée N'Y A-T-IL PAS PLUS URGENT À FAIRE ?

Le ministre Édouard Geffray a publié au BO du 2 juillet une circulaire enjoignant d'« *étendre l'interdiction de l'utilisation du téléphone portable et des autres objets connectés au lycée pour une scolarité sans téléphone* ». Pour le ministre, il s'agissait d'anticiper la loi en préparation « *visant à protéger les mineurs des risques auxquels les expose l'utilisation des réseaux sociaux* ». Si le Conseil constitutionnel a censuré en août l'article 1^{er} de la loi qui prévoyait d'interdire l'accès des mineurs de moins de 15 ans aux services de réseaux sociaux en ligne, l'article de la loi du 21 juillet 2026 modifiant les articles L401-1 et L511-5 du code de l'éducation pour étendre aux lycées l'interdiction de l'utilisation du téléphone portable est maintenu. En cette rentrée, les lycées doivent donc s'atteler à faire appliquer ces nouvelles instructions, afin de satisfaire à cette « mesure phare » de la fin du quinquennat d'Emmanuel Macron. N'y a-t-il pas plus urgent à faire ?

Alors que les vies scolaires sont exsangues, elles vont se retrouver en première ligne pour l'application de l'interdiction du portable, sans parler des montres, lunettes et autres objets connectés. Va-t-on demander aux AED et CPE de faire la « police des portables » ? C'est mission impossible ! Personne n'a oublié l'assassinat de Mélanie Grapinet, AED poignardée lors d'une fouille de sacs effectuée par les gendarmes aux abords de son établissement. Le ministre est-il conscient des mises en danger qu'il va susciter ? Interdire le portable dans tous les espaces c'est aussi favoriser

les regroupements à l'extérieur des lycées, dans la rue.

Chaque rentrée se fait dans des conditions plus dégradées que les précédentes, le pouvoir d'achat régresse, le point d'indice demeure gelé année après année, mais pour le ministre il n'y a pas de problème pour nous imposer de nouvelles consignes, de nouvelles tâches et obligations qui viennent s'ajouter à l'empilement des missions que nous devons assumer au quotidien !



L'USINE À GAZ COMME MODE DE FONCTIONNEMENT

Dans sa circulaire, le Ministre indique que les établissements, « *dans le cadre de leur autonomie* », devront prévoir « *les dérogations nécessaires pour répondre aux réalités locales* », et il liste : « *pour permettre des usages pédagogiques ou s'adapter à certaines nécessités administratives ou organisationnelles telles que le fonctionnement du centre de documentation et*

d'information, du service de restauration ou d'hébergement. Un régime spécifique peut également être mis en place pour les étudiants suivant leur formation au sein d'un lycée afin de tenir compte de la différence de situation entre les étudiants et les lycéens. »

C'est donc une nouvelle fois le démantèlement d'un système national par le biais de l'autonomie des établissements et la mise en place d'une usine à gaz censée tenir compte de tous les cas de figures. Les dérogations seront la règle et le cas général l'exception. Pire, c'est la porte ouverte à toutes les contestations, attaques et recours juridiques contre les règlements intérieurs qui tenteraient d'appliquer ces directives, alors que le gouvernement lui-même s'est vu retoquer l'article 1 de son projet de loi !

LE MINISTRE VEUT-IL VRAIMENT L'AMÉLIORATION DU CLIMAT SCOLAIRE ?

Si le ministre veut vraiment que l'Ecole instruisse « *dans un cadre serein* », s'il veut l'« *amélioration du climat scolaire* », favoriser « *la concentration et la qualité des apprentissages, ainsi que la vie collective des élèves* », qu'il commence par arrêter l'entassement des élèves en classe, qu'il procède au recrutement des personnels de vie scolaire, enseignants, AESH... Or, c'est exactement le contraire qu'il prépare au nom de la baisse démographique et des économies budgétaires : 4 000 suppressions de postes en cette rentrée, qui se rajoutent à celles actées lors des rentrées précédentes, des milliers d'élèves sans affectation en lycée, des milliers d'élèves sans AESH ou sans place dans les établissements médico-sociaux...

Rentrée 2026 dans les vies scolaires Manque de personnels, surcharge de travail... Ça suffit !

Après avoir été mis à rude épreuve et abandonnés par le ministère, face aux canicules, comme l'ensemble des personnels, entre mai et juillet dernier, au terme d'une année scolaire où les mesures d'austérité gouvernementales ont entraîné des suppressions de postes d'AED et l'absence de revalorisation des salaires des AED en CDI, provoquant la colère dans les établissements et des mobilisations nombreuses le 2 juin, les personnels de vies scolaires sont de nouveau confrontés à des conditions de rentrée désastreuses. S'y ajoute en prime la perspective d'une nouvelle surcharge de travail avec les dernières mesures décidées par le ministre Geffray...

La circulaire ministérielle du 2 juillet anticipant, avant sa promulgation, la « *proposition de loi visant à étendre aux lycées le principe de l'interdiction de l'utilisation du téléphone portable et des objets connectés en vigueur dans les écoles et les collèges* » (voir notre article page 8) vient en effet étirer la liste déjà longue des missions et autres tâches supplémentaires que doivent accomplir les personnels, en même temps qu'elle participe d'une opération de diversion pour détourner l'attention des 4 000 suppressions de postes.

Cette mesure prise à la veille des vacances estivales, menace d'alourdir et de compli-

quer considérablement l'organisation de services déjà malmenés, notamment du point de vue des emplois du temps, car, dans les établissements qui décideront de l'inscrire à leur règlement intérieur dès la rentrée, les CPE et les AED se trouveront contraints de la mettre en application, sans avoir vraiment eu le temps de s'y préparer, et surtout sans disposer des effectifs nécessaires pour répondre aux nouveaux besoins en surveillance qui en résulteront, compte tenu du manque récurrent de postes dans les vies scolaires.

Par ailleurs, cette circulaire est, une fois de plus, révélatrice du manque total de prise en compte par le ministère de la réalité quotidienne des vies scolaires et de l'absence de respect des missions des CPE et des AED qui n'ont pas vocation à faire la « police des portables ». Personne n'a oublié, depuis l'assassinat de l'AED Mélanie Grapinet lors d'une fouille de sacs effectuée par les gendarmes aux abords de son établissement, les dangers auxquels peuvent se trouver exposés les personnels lorsqu'ils sont chargés de tâches qui ne sont pas censées relever de leurs missions.

Cette nouvelle mesure de répression à l'encontre des élèves, ne répondant nullement aux revendications des personnels de vie scolaire, et se présentant au contraire comme une source supplémentaire de dé-

gradation de leurs conditions de travail, FO la condamne et revendique le retrait de la circulaire du 2 juillet (n°2617958C) qui la met en place.

Ce même 2 juillet paraissait au Bulletin Officiel n°27, la circulaire ministérielle (n°2614920C) visant à généraliser dans toutes les écoles et établissements la cérémonie du 11 novembre en « *hommage à tous les morts pour la France* ».

Le vade-mecum publié sur Eduscol au mois d'août, indique que « *L'organisation de ce temps fort (...) peut utilement associer le ou la CPE de l'établissement et s'inscrire dans un travail dans le cadre du conseil de la vie collégienne ou du conseil de la vie lycéenne avec les élèves élus* ».

Les CPE avaient déjà été particulièrement sollicités pour inciter les élèves à s'engager dans le SNU. Mais, pas plus que les enseignants ou les autres personnels, les CPE et les AED n'ont vocation à jouer les « sergents recruteurs », ou à bourrer le crâne des élèves avec de la propagande guerrière sous quelque forme que ce soit (voir notre article page 3). C'est pourquoi, avec la FNEC FP-FO, le SNFOLC exige le retrait de la circulaire « 11 novembre » et soutiendra toutes les initiatives collectives des personnels dans ce sens.